

problème de préavis

Par **picky_larson**, le **31/03/2005** à **15:44**

salut

j'ai un gros problème avec mon contrat de bail : j'aimerais savoir si l'inexécution de l'obligation d'assurer une jouissance paisible du bien doit obligatoirement venir du proprio : est ce que je peut lui opposer le fait que mon voisin ne respecte pas ses obligations (droit de passage, droit de vue..), et le fait qu'il soit tres agressif : il nous insulte et nous menace.

Surtout je voudrait savoir si dans ces conditions je suis toujours tenu de faire mon préavis de 3 mois en entier?

j'espere que vous pourrez m'aider pour mon problème.

je trouve que ce forum est vraiment très interessant et tres complet et c'est pour ça que je vous demande des conseils.

Merci d'avance

Par **claudio**, le **01/04/2005** à **00:33**

Bonjour,

Ton propriétaire n'est nullement tenu de répondre des agissements d'un tiers, et l'attitude de tel ou tel voisin ne saurait t'ouvrir la possibilité de quitter ton domicile sans respecter ton préavis.

Cordialement,

Par **picky_larson**, le **01/04/2005** à **16:09**

tant pis pour moi.

Merci quand meme de m'avoir répondu, c'est très gentil!

Par **fabcubitus1**, le **01/04/2005** à **22:28**

[quote="Picky_larson":3jh2rky6]Surtout je voudrait savoir si dans ces conditions je suis

toujours tenu de faire mon préavis de 3 mois en entier?[/quote:3jh2rky6]
Oui, tu es tenu de faire ton préavis trois mois avant de partir.

Par **Ben51**, le **02/04/2005** à **00:45**

à moins que le fameux voisin soit lui aussi locataire de ton proprio ... dans ce cas la responsabilité du proprio pourra être engagée

Par **picky_larson**, le **02/04/2005** à **23:41**

merci beaucoup de repondre

de toute facon, c'est devenu invivable a cause du comportement de mon voisin, donc je part malgré le préavis et les cout que cela engendre.

merci

Par **jeeecy**, le **03/04/2005** à **08:55**

c'est à ce point invivable?